

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4523**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur-créateur en arts décoratifs (12 options)

Nouvel intitulé : Concepteur-créateur en arts décoratifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)	Directeur de l'ENSAD, Directeur de l'ENSAD

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132f Dessin d art appliqué au stylisme et au design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur-créateur en arts décoratifs assure la conception et la réalisation dans les différents champs des arts plastiques et des arts appliqués : animation, communication visuelle, image imprimée, photographie, vidéo, architecture intérieure, art espace, design industriel, mobilier, scénographie, textile, vêtement. Ses activités principales sont les suivantes :

- Analyse et réponse à une commande tenant compte de tous les paramètres liés à la communication et l'environnement et impliquant l'élaboration de cahiers des charges (découpage technique, planning et budget), intégrant la construction de supports, et des méthodologies de travail.
- Participation à la gestion de maîtrise d'ouvrage (participation dès la conception, au suivi de maîtrise d'œuvre, direction de création, direction artistique et animation d'une équipe technique (des techniciens de l'image, du son, de l'éclairage...))
- Participation à la maîtrise d'œuvre (participation à la conception, réalisation de documents d'exécution, suivi de réalisation, de fabrication, mise en place d'un plateau technique, sélection des matériaux, réalisation de prototypes en bois, métal, matériaux composites...)
- Suivi des chaînes de production utilisant aussi bien les techniques traditionnelles (sérigraphie, bois, métal, textile, photo, maquette, gravure...) que les nouvelles technologies informatiques et numériques.
- Veille technique et documentaire permettant de faire évoluer un fonds bibliographique, iconographique, de repérages...

Les compétences attestées concernent : - la maîtrise du dessin et des techniques d'expression artistique afin de réaliser des prototypes ou de participer à la réalisation des travaux sur différents supports aussi bien traditionnels que numériques,

- la maîtrise d'élaboration de cahier des charges et de communication sur un projet
- la connaissance de racines culturelles, historiques et des problématiques contemporaines intégrant l'évolution et les changements culturels, économiques
- les techniques de veille documentaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de ce titre peuvent exercer en libéral ou être salariés d'entreprises dans le secteur de la communication visuelle, de l'architecture, de la scénographie, du textile, du design industriel, du mobilier, de la mode, de l'animation, de la vidéo, de l'illustration. Les fonctions se situent dans le cadre de bureaux d'études, d'agences ou d'entreprises de mode, de cabinets d'architecte, des studios, des musées, d'agences de décoration, voire d'entreprises du spectacle.

Les titulaires de cette certification occupent des emplois de cadres, de directeurs de projets en tant que stylistes, photographes, illustrateurs graphistes...

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1805 : Stylisme

B1101 : Création en arts plastiques

E1201 : Photographie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est accessible après concours et 5 ans d'études et comporte 3 composantes définies par un arrêté du 29 juillet 2003 : - une composante de connaissances et expérimentation plastique évaluée sous forme de contrôle continu dans les domaines tels que : l'histoire de l'art, l'histoire de la discipline et la réalisation de travaux artistiques utilisant des techniques de reproduction, d'impression et des logiciels spécialisés

- un « grand projet » correspondant à un travail de création conçu et réalisé à un niveau (professionnel) en relation avec un champ professionnel choisi.
- un « mémoire » correspondant à une réflexion théorique et une analyse critique, appuyé sur une recherche documentaire, sur des thématiques concernant le champ culturel.

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Mémoire : jury composé de personnes de l'école Grand projet : 3 enseignants de l'ENSAD et 3 professionnels extérieurs issus de toutes les spécialités enseignées par l'école
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Les études actuelles sont réglementées par un décret n° 87-345 du 22 mai 1987 et arrêté du 29 juillet 2003

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

90 bénéficiaires par an environ

Autres sources d'information :

<http://www.ensad.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS DECORATIFS (ENSAD) 31, rue d'Ulm
75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Diplôme de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (fiche incomplète)

Certification suivante : Concepteur-créateur en arts décoratifs